[illegible] SALSEPAREILLE DE SAND

[illegible]

ÉTAT DE FRANCE.

[illegible]

CHARRUES.

[illegible]

AN TUREAUD & CONAND, 29, Vieille Levée.

[illegible]WAITE, PAYAN & Co.

[illegible] 228, Broad-Street, Newark, N. J.

[illegible]

J. FEYTEL.

[illegible] CHARTRES ET CONTI

[illegible]

Nègres! Nègres!

[illegible]

Wm F. TALBOT.

Nègres à vendre.

[illegible]

CHARLES DUFOUR, No. 35, rue Natchez.

CHAMPAGNE. 100 paniers Champagne qualité [illegible] en débarquement du navire [illegible] CH. DUFOUR, 35, Natchez.

EN débarquement et à vendre par le soussigné [illegible] vin rouge Montferrand; [illegible] vin de blanc, 16 barriques de do. CH. DUFOUR, 35, Natchez.

SOIRÉES FASHIONABLES—A la nouvelle salle de bal, rue St Charles, vis-à-vis la place Lafayette. La liste de souscription aux soirées de M. et Mme HAZARD, est maintenant ouverte. Pour les conditions, s'adresser à l'endroit ci-dessus. 19 nov—1m

PIANOS EN FER D'UN GENRE NOUVEAU, DE ERARD ET PLEYEL.

PIANOS A QUEUE, GRAND MODÈLE, A SEPT OCTAVES ET A DOUBLE ECHAPPEMENT, FABRIQUÉS PAR ERARD.

PIANOS A QUEUE, GRAND FORMAT, A SEPT OCTAVES DE PLEYEL.

AUSSI —*Pianos droits, grand patron, corde oblique, d'ERARD.*

CES instrumens ont reçu des perfectionnemens qui leur donnent une puissance et une énergie de sons qui n'ôtent rien à la rondeur et à la suavité qui les distinguent, et que beaucoup de gens ont le bon goût de préférer aux sons qui ne sont que stridents.

Messieurs les artistes et amateurs sont particulièrement invités à venir en juger chez le soussigné. A. PERIER, 202, rue Royale, entre St Philippe et Ursulines.

NOTA—Prix réduits—On trouvera aussi un piano à queue venant de Paris, auquel le marchand a adopté un système en fer de son invention. Cette invention est d'autant plus remarquable qu'elle augmente la beauté et la qualité du son et donne une grande force à l'instrument. Ce Piano sera vendu à un prix très modéré, ainsi que des Picolos de tout genre, à vendre bien au-dessous des prix ordinaires. 30 nov.—3m

J. FAIVRE & J. D. ALLOVON,

Déjà si connus par L'INVENTION DE LEUR SYSTÈME EN LES PERFECTIONNANT incontestablement supérieur à tout ce qu'il y a eu de fait jusqu'à ce jour, et que leurs concurrents eux-mêmes ne peuvent désavouer, informent le public qu'ils ont en ce moment un très beau choix de PIANOS de tout genre qu'il sont à même de donner à des prix inférieurs à ceux de tous les établissements de cette ville.

Leur sieur Allovon étant allé dernièrement en France pour augmenter leur fabrique de Paris déjà très considérable, mais que le grand débit avait rendu insuffisante, fait qu'ils peuvent maintenant offrir à leurs nombreux clients un magnifique choix de PIANOS A QUEUE A SEPT OCTAVES, CARRÉS et DROITS également à SEPT OCTAVES SYSTÈME EN FER de leur fabrique avec lesquels aucun piano ne peut lutter avec avantage comme solidité et tenue d'accord.

Plusieurs facteurs de France ont voulu par les conseils et la soit disante expérience des marchands de cette ville se rapprocher de cet excellent système en fer qui a été si bien apprécié par la population louisianaise et qui, ces messieurs l'espèrent, saura faire la différence énorme qui existe entre leurs pianos et ceux que l'on importe.

Outre le choix varié de pianos de la fabrique de ces messieurs l'on trouvera constamment d'excellents pianos d'ERARD et de PLEYEL, semblables au soit disant système en fer des autres marchands.

On trouvera également à louer un grand choix de pianos de tous prix.

RUE CONTI No 44, ENTRE CHARTRES ET ROYALE. 25 nov

PIANOS.

GAUDIN, facteur de pianos, vient de recevoir de Paris un assortiment de magnifiques pianos de la fabrique de Kriegelstein, facteur du roi, et fournisseur du mobilier de la couronne. M. Kriegelstein obtient en 1844 une médaille d'or décernée par le grand jury des arts et métiers. Gaudin, pendant un espace de 10 années consécutives à la Nouvelle-Orléans ayant étudié les causes du dérangement qu'éprouvent les pianos de ce pays, a transmis ses observations à M. Kriegelstein qui les a mises à profit. Pour prévenir d'une manière efficace ce dérangement, il emploie un sommier en fer qui prend toute la hauteur de l'instrument et sur lequel viennent s'agraffer toutes les cordes, ce qui lui donne une solidité à toute épreuve. En outre, il n'a rien négligé pour la beauté du son et celle du meuble. Ce sont de magnifiques pianos à 3 cordes, 6 octaves 3/4, enfin 82 notes.

Gaudin garantit ces pianos pour un an et si, pendant ce temps, il arrive soit à la mécanique soit au piano quelqu'accident qui puisse être attribué à un défaut de fabrication, il s'engage à le reprendre et à résilier le marché. Il prie les dames et messieurs de lui faire l'honneur d'aller visiter ses pianos, No 135, RUE ROYALE, entre St Louis et Toulouse. Il répare et accorde les pianos et fait des échanges. 24 nov—2m

AVIS AUX MARCHANDS

LORNE & FROIS ayant installé le haut de leur magasin spécialement pour la vente en gros, informent les marchands de la ville et de la campagne qu'ils ont en magasin un assortiment complet de marchandises françaises et allemandes, qu'ils vendront aux plus bas prix.

Mousselines laine, Pekins, poult de soie, taffetas gros grains, royales, reps, gros de Naples et satins noirs et couleurs, tissus unis et façonnés, passementeries pour robes et rideaux, mouchoirs batiste, ourlet, riviere brodés et garnis, mouchoirs batiste unis en pièce et à carreaux, batiste et linon, batiste, gants en peau et en fil, cravates pour dames, soie et en cachemire, cravates pour homme satin, taffetas et gros grains, écharpes cachemire brochées et imprimées; écharpes taffetas noir et couleur, châles satin et gros de Naples, habits noirs et à carreaux, rubans satin et en taffetas, ombrelles assorties, corsets différents genres, mouchoirs Madras, bas blancs, gris, blancs et écrus, chaussettes écrues, qualités assorties, mérinos français, cotons rouges, cotons, bleus, dames coton et laine et coton; coton satiné bleu et chemises, pointes tricot et petits cœurs. Tricot et mousseline laine, tous et couleurs; satins laine et cachemire noirs, cachemires gris et autres, pelerines et cols brodés, couronnes et guirlandes assorties, Barèges pour robes, noirs, unis et à carreaux, Barèges imprimés nouveautés, châles crêpe brodés, velours noirs et en couleur, et un grand assortiment d'autres articles dans leur genre.

LORNE & FROIS, 21, rue de Chartres. 16 nov

J. P. LASSERRE, Coutelier,

Rue Condé, No 29, en face la rue Madison, Nouvelle-Orléans.

A l'honneur d'informer messieurs les médecins et les étudiants qu'il vient de recevoir de M. Charrière de Paris, par le navire John Cadmus, un assortiment d'instruments de chirurgie, tels que trousses pleines et vides, acier et argent, à porte-tenaille et ordinaire, boîtes à dissection, amputation, trépans, tailles, cataracte, lithotritie, accouchement et autres spéculums de tout genre, sondes et en général tous les instruments utiles à l'art chirurgical. Il fabrique tous les objets ci-dessus et autres, fait les réparations et tout ce qui est utile à leur entretien. Il fabrique les bandages herniaires et appareils orthopédiques.

Il a également l'honneur d'informer le public en général qu'il vient de recevoir par le même arrivage un assortiment de ciseaux fins de tout genre et de toutes grandeurs, couteaux, canifs, objets de jardinage, couverts de voyage, services à découper, rasoirs garantis et une quantité d'autres objets, le tout à des prix modérés. J. P. LASSERRE. 16 nov—3m

CHAMPAGNE SUPÉRIEUR.

LE soussigné, seul agent de MM. le marquis de Massac et de Loisson, propriétaires de vignes dans les meilleurs crus de la Champagne, offre à vendre au débarquement du navire La Vesta, venant du Havre, envoi de ces Messieurs:

Deux cents paniers de vin de Champagne, de leurs marques si bien connues et appréciées dans tout le pays, savoir:

Ay 1re qualité; Pierry 1re qualité.

Pierry qualité supérieure, Cygné Amber et Sillery qualité supérieure.

Aussi:

Ay et Sillery du comte de Mordant. Le tout en grandes et demi bouteilles. F. JORDY, 18 nov—10f 10, Conti.

Aux Acheteurs d'Habillements.

LE plus bel assortiment d'habillements pour hommes se trouve toujours chez ALFRED MUNROE & Co, au No 34, rue des Magasins, et à prix fixe. Toutes nos marchandises sont manufacturées expressément pour notre vente au détail; le public peut se convaincre que notre stock ne peut être surpassé en qualité et en variété.

Habits.

Habits noirs français et anglais et de fantaisie.
Redingottes do, noir, bleu et fantaisie.
Paletots et sacs, noir, bleu et brun.
Do do drap de pilote.
Do do castorine française.
Do do castorine ondée.
Do do daim de cremone.
Do do satinet noir et fantaisie.
Do do tweed et codrington.
Do do drap de couverture.
Boulevards, drap de pilote bleu et fantaisie.
Surtouts, castorine noire et ondée.
Capots de couverte, de toutes qualités.
Manteaux, drap noir et couleur.

Pantalons.

En casimir noir, anglais et français.
En casimir fantaisie, do do.
En cuir de laine, noir et fantaisie.
En cottonade française et américaine.
En satinet et tweed.

Gilets.

Gilets Louis XV noir, brodés.
Do cachemire, riche, à châle.
Do velours marron et satiné.
Do Rob Roy, riches dessins.
Do casimir, noir et fantaisie.
Do satin, brochés en soie.
Do velours de soie, noir et fantaisie.
Do de bal, de styles et dessins variés.

Chemises, écharpes, cravates.

Chemises superfines, toile, piquées; do percale anglaise, do do percale York mills, do. do fines do; do percale et guingam français; do, Hickory, à raies, &c. Chemises de peau en mérinos, flanelle, gaze, en couleur, et caleçons, do; chemises de soie.

Cravates de fantaisie, très riches; mouchoirs de soie et de toile; mouchoirs de batiste, ourlés, à bordures; gants de mérinos, cachemire, daim, chevreau, &c. &c. &c.

Chaussettes de coton, mérinos et fil; parapluies soie et coton, malles, valises, sacs de nuit, &c. &c.

N. B.—Nos articles étant cotés aux prix le plus bas de vente, aucune réduction ne peut être accordée. ALFRED MUNROE & Co, 29nov—30j 34, Magasins.

WILLIAM DAVIDSON & Co.

MARCHANDS COMMISSIONNAIRES, 81, rue du Canal. NOUVELLE-ORLÉANS. 17 no

JOHN O. WOODRUFF & Co.

MAISON de commission; agents de la ligne de paquebots de la Louisiane et New-York. No 93, rue des Magasins. JOHN O WOODRUFF. JAMES E WOODRUFF 11jan

CONFITURES—51 caisses chacune de 12 bocaux assortis, en déchargement du navire P. Soulé, de la Havane, à vendre par TROISGROS & LAMPRE, 8dec 26, Vieille Levée.

CIGARES—Un stock parfaitement choisi des marques, en vogue, de la Havane et de Principe, à vendre, depuis $12 jusqu'à $35 le millier, par LABORDE & XIQUES, 31, Commune. 25nov

SUCRE—500 caisses de sucre brun de la Havane, convenable pour les raffineries, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, rue de la Commune.

CAFÉ DE LA HAVANE—En magasin et à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, Commune.

CIGARES—Un grand et bel assortiment de cigares de la Havane, toujours en mains, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, Commune.

CONFITURES, Conserves de 1ère qualité de la Havane en magasin, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, Commune.

PICADURA—Quelques barils de picadura pour papier à cigares, à vendre par LABORDE & XIQUES, 13 nov 31, rue de la Commune.

GELÉE DE Gouyave—quelques barils de gelée et marmelade de gouyave, en petites boîtes, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, Commune.

MIEL—Petits barillets de miel de la Havane, 1ère qualité, à vendre par LABORDE & XIQUES, 11 nov 31, Commune.

CEPS à l'huile et Champignons.—2 caisses en débarquement et à vendre par CH. DUFOUR, 35, Natchez. 16nov

LIMONS! LIMONS! à vendre par D. LANATA,

HUILE DE BAINDOUX—15 barils en bon état article à très bon marché pour l'usage des bâtiments, à vendre par EMERSON, TOURNÉ & Co 8oct 136 rue Tchoupitoulas

---

$25 DE RECOMPENSE.

S'EST absenté de chez la soussignée depuis le 22 octobre dernier, le jeune griffe ROBIN, âgé de 22 ans, ayant une légère cicatrice entrant de l'œil sur le nez; taille de 5 pieds 8 ou 9 pouces, parlant l'anglais et le français, bien connu en ville comme vendeur de légumes au marché [illegible] Municipalité. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le logera dans une des geôles de cet État. Et une récompense additionnelle de $ 25 sera donnée à celui qui pourra faire découvrir la personne qui lui donne asile.

Paroisse Jefferson, un peu au-dessus du faubourg Bouligny. 8 déc Vve J. B. DEGRUY.

$100 de Récompense

SERONT données à celui qui logera dans une des geôles de l'État le mulâtre créole JEAN, âgé de 35 ans, taille de 5 pieds cinq pouces. Le dit mulâtre s'est absenté de l'habitation du soussigné, paroisse St Charles, le 28 août dernier. Marque particulière: —un bouquet de cheveux blanc au milieu de la tête. Paroisse St Charles, 27 septembre 1847. S'adresser à la Nouvelle-Orléans chez J. & J Tardos, 15, rue Conti, 28 sep O. St. AMAND.

10 de Récompense POUR ARRETER LA GRIFFE LOUISA.

Partie marronne le 27 août dernier, de la maison de E. Pochelu, près l'encoignure Félicité Road et Chippewa, la griffe Louisa, âgée de 24 ans, taille 5 pieds, fortement constituée et d'assez bonne apparence; elle a une petite marque noirâtre près d'un de ses yeux, et parle seulement anglais; elle avait été achetée au Bayou Sara, de la succession de Jonas Gray; ses père et mère sont à la Terre au Bœuf, à l'habitation de M. Poydras ou elle cherchera probablement à aller. Elle a emporté avec elle 3 ou 4 robes. S'adresser à CHARLES A JACOBS, 25sept 30, Bank Place.

DETENU à la geôle de la paroisse St-Charles le nègre congo SAM, se disant appartenir à M. Prospère Foy de St Jacques; le dit esclave est âgé d'environ 60 ans, mesure 5 pieds 3 pouces de haut, et ne parle que le créole. Le propriétaire est par le présent notifié de le retirer en se conformant à la loi. Paroisse St Charles, le 17 novembre 1847. 19 nov—1m3ps N. ST-MARTIN, shérif,

DETENU à la geôle de la paroisse St. Charles le mulâtre EDMOND, se disant appartenir à M. Henry Doyle, près de Donaldsonville; ledit mulâtre est âgé de 22 ans, taille de 5 pieds 7 pouces de haut. Le propriétaire est prié de le réclamer conformément à la loi.—Paroisse St Charles, le 16 novembre 1847. N. St. MARTIN, 17 nov—1m3ps Shérif.

DETENU à la geôle de la paroisse St. Charles, le griffe TOM, se disant appartenir à M. Théodule Destréhan, de la paroisse Jefferson; le dit esclave est âgé d'environ 60 ans, mesure 5 pieds 8 pouces, a une tale sur l'œil droit. Le propriétaire est prié de le réclamer conformément à la loi. Paroisse St-Charles, le 8 décembre 1847. 11 dec—1m3ps N. ST-MARTIN, Shérif

CONDUIT à la Geôle de Police de la Municipalité No 3, l'esclave suivant: WILLIAM, nègre, se disant appartenir à M. John Jameson, demeurant dans le comté de Chambers, État de l'Alabama. Il est âgé d'environ 30 à 35 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, ne parlant que l'anglais. Le propriétaire est requis de le réclamer au bureau du recorder, en se conformant à la loi. M. HERNANDEZ, Jr., 11dec—3p emp1m 1er lieut. de la garde.

CONDUITS à la geôle de police de la Municipalité No 3, les esclaves suivants: UMPHREY, nègre se disant appartenir à M. George Robertson, marchand de nègres, demeurant dans l'État de la Virginie; il est âgé d'environ 31 à 35 ans, taille de 5 pieds 10 1/4 pouces, ne parlant que l'anglais. MARGARITTE, négresse se disant appartenir à Mme Baldwin ou Gill, elle est âgée d'environ 9 à 10 ans, taille de 4 pieds 4 pouces, ne parlant que l'anglais. Les propriétaires des dits esclaves sont requis de les réclamer au bureau du Recorder en se conformant à la loi. M. HERNANDEZ Jr., 15 nov—3ps 1er Lieut. de la garde.

CONDUITS à la Geôle de Police de la Municipalité No 3, les esclaves suivants: HENRY alias, Joseph, nègre, se disant appartenir à M. McGee & Co, ou R. F. Nichols & Co, il est âgé d'environ 26 à 30 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, parlant français, anglais et allemand. JOHN, nègre, se disant appartenir à M. Z. Watts ou Wade; il est âgé d'environ 38 ans, taille de 5 pieds 6 pouces 1/2, ne parlant que l'anglais. Les propriétaires desdits esclaves sont requis de les réclamer au bureau du recorder en se conformant à la loi. Nouvelle-Orléans, le 6 décembre 1847. M. HERNANDEZ. 6dec—3ps 1er Lieutenant de la garde.

CONDUIT à la geôle de police de la Seconde Municipalité: WILSON, nègre d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 4 pouces trois quarts, se disant appartenir à M. Moore. DANIEL, griffe d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 6 pouces et demi, se disant appartenir à M. Wilson. Les propriétaires sont priés de passer à la prison, de faire preuve de propriété et d'emmener leurs esclaves en payant les frais. 6 dec N. H. HACKETT.

CONDUIT à la prison de police de la 2de Municipalité, FANNY, griffe claire, d'environ 34 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, se disant appartenir à M. Swider. CHRISTIANA, griffe claire, d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 1 pouce, se disant appartenir à M. Benson. 9 dec N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUITS à la prison de police de la 2e Municipalité: HENRY, nègre âgé d'environ 45 ans, taille de 5 pieds 4 pouces, se disant appartenir au col. Morat. JOSEPH, nègre âgé d'environ 35 ans, taille de 5 pieds 9 pouces, se disant appartenir à M. Cottle. JESSEE, griffe âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 3 pouces et demi, se disant appartenir à Mme Roandtree. Les propriétaires sont priés de passer de faire de preuve de propriété et de payer les frais. N. H. HACKETT, 1 dec gardien.

CONDUIT à la geôle de police de la seconde Municipalité, le griffe foncé nommé EDWARD, âgé d'environ 16 ans, taille 5 pieds 3 pouces, se disant appartenir au Dr Lawson. Le propriétaire est prié de venir le réclamer en payant les frais. Les propriétaires sont priés de venir les retirer en payant les frais et prouvant leur propriété. 10 août N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUITS à la prison de police de la Seconde Municipalité. ALFRED TATE, griffe d'environ 45 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, se disant libre. GEORGE JAMES, griffe clair, d'environ 23 ans, taille de 5 pieds 8 1/2 pouces, se disant libre. Les propriétaires sont requis de venir les réclamer, prouver que ces esclaves leur appartiennent, et payer les frais, selon la loi. 11 sept—1m N. H. HACKETT, gardien

CONDUIT à la geôle de police de la 2de Municipalité, WILSON, griffe foncé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 5 pouces, se disant appartenir à M. Charles Fortier. 24 nov N. H. HACKETT, Gardien.

CONDUITS à la prison de la 2e Municipalité: JOEL, griffe clair, âgé d'environ 26 ans, taille de 5 pieds 6 pouces, se disant appartenir à M. Bertrand. ABE, griffe foncé, âgé d'environ 20 ans, taille de 5 pieds, se disant appartenir à M. Landreaux. Les propriétaires sont priés de réclamer lesdits esclaves en payant les frais. 25nov N. H. HACKETT, Gardien.

A VENDRE: Une sucrerie, dans la paroisse d'Ouest Baton Rouge, bien située et faisant face au Mississipi, bien boisée d'une grande quantité de cipres &c. Ensemble avec SOIXANTE ESCLAVES, de tout sexe et de tout âge, et une plantation d'excellentes cannes à sucre. Environ 200 ARPENTS DE TERRE qui ont besoin d'une petite levée, se trouvant entre deux pointes. Pour tous les renseignements et conditions, s'adresser à J. P. MICHEL, à Baton Rouge, qui vendra aussi 10 quarts de section de terres dans l'État de l'Illinois. 9nov—30

NORTH BROTHERS.

Coin Commune et Magasins, Nlle-Orléans.

ÉTOFFES de laine Américaines, couvertures, indiennes, soieries françaises. Bas et Bonneterie allemande et anglaise, toiles, etc. Leur assortiment sera des plus complets pendant toute la saison et aux prix les plus bas, au comptant. Les marchands de la campagne trouveront leur avantage à examiner leur stock avant d'acheter ailleurs.

COTONS Lowell 4/4, 7/8, do croisés 7/8; do Patapsco 4/4, 7/8, 3/4; do Canal Mills; do Kentucky; Linseys et Kerseys; Jeans du Kentucky; Linseys à carreaux; écossais du Maryland; Linseys blanc et de couleur, Lowell; Jeans de Glasgow, de Washington; coton écru d'Appleton, 4/4. 7/8; do 4/4 Hope Mills, Granit, Massachusetts, Oneida, Passaic, Gladding et Grandes Chutes; do 7/8 Tremont, Springfield et Dwight; cotons à chemises 4/4 Bay State, Pittsfield et Hamilton; do à draps 6/4 et 12/4 Hamilton, Waltham, Lawrence, Appleton, do 10/4 Peterboro; Flanelle canton écrue et blanchie d'Hamilton; do de couleur; do rouge, blanche, jaune, verte, croisée de Salisbury; do gaze; do des Galles; nid de perdrix; do Huckaback, écossais, russe, de coton; Linge damassé 6/4, 7/4, 8/4 et 10/4; toiles d'Irlande; do de Bretagne; creas; platilles; cravates jaconas; do soie, italienne; croisée; soie à coudre noire et de couleur; mouchoirs de poche à raies; do Verona; Romal, coton bleu; Madras; batiste Pongee; foulards, do rouge, chaînes de coton, do Russie, Rubroy; jupons à cordes; do Victoria; serviettes et nappes, cravates de couleur; do écrus; do coton; Parapluies coton, soie et ginghams; coiffures de laine pour femmes; do pour chemin de fer, nouvel article; bottines d'enfans dites Caledonia; Cobourg, Victoria et Brunswick; gants casimir, castor Berlin, filet; galons de soie; caleçons et chemises de peau en soie, laine d'agneau, mérinos, cachemire; chemises à devants de toile; galons et bordures; tapis de table; lacets pour bottines et corsets; batiste noire; do couleur; Jeans satinés blancs, bleus et bruns; Velours noir; Bombazette noire, rouge, verte et bleue; Alepine; Cotonnades à yle; Denims d'Yorke, d'Hamilton, Chester; ouate; chaussettes écrues; do coton bleu; do gris; bas de femmes gris, noirs, blancs; do casimir; do laine, alpacca, mêlés; do coton blanc; épingles à la livre de Londres et américaines, noires; aiguilles; boutons lasting; soie croisée, noires, de bretelles, argentés, de jais, de chemises; d'agate, ordinaires, de nacre; agraffes; do en boîtes, sur cartes; fortes pour nègres; coutil à matelas de Methuen, Houghton, Delaware, Manthan, Sankinak, Rochester, Blokley, Amoskeag; Toile de Hollande écrue; bretelles caoutchouc; do en filet; barège vert; Silesias; Burlaps; Osnaburgs; guinghams Earlston; do noirs et blancs; couvertures rouges, vertes, bleues pour surtouts; do américaines 3 points; do françaises, Duffle, et Rose; do rouges anglaises 10/4, 11/4, 12/4 et 13/4; do françaises mêmes dimensions; do coton; draps de pilote; étoffes à gilets; fil de Marshall; do couleurs assorties, do en écheveaux; do de Taylor et Alexander; mérinos noir anglais; do français; do de couleur; alpacca, mousseline suisse unie et brochée; batiste; jaconas; bordures et entre deux; dentelle noire et blanche; do Valenciennes; voilettes dentelle; satinet noir et bleu; gris de fer; drap anglais bleu, noir, vert, chamois; basin pour meubles; brin à carreaux; do blanc, pièces de 25 yardes; gingas pour tabliers; velours de soie.

Grand assortiment de Calicots, de 250 à 300 genres différents, achetés à bas prix.

Aussi: Marchandises françaises. Indiennes, genre tout nouveau; étoffes à meubles, bleues, rouges; damassées; mouchoirs Madras, nouveaux dessins; do pailliaka; do Naples petits dessins; oubrelles, grande nouveauté; parapluies soie, de 26, 28, 30 et 32 pouces; mousseline laine, dessins, riches; cachemire d'Écosse, bel article; mitaines soie, laine, fichus assortis, cravates de fantaisie 7/8 et 4/4, do satin noir; do écharpes; schalls de soie 3/4, 4/4; 6/4 et 8/4; schalls Cachemire imprimé 6/4 et 8/4; soieries de Pékin, unies, moirées et rayées; gants chevreau, pour hommes et femmes; do castor sans couture; mouchoirs de soie, foulards, bas de soie blancs et noirs; crêpe noir, Cachemire do; Barèges vert et noir; poult de soie, noir, uni, moiré, rayé; chaussettes; bas de coton blancs; bretelles caoutchouc, nouvel article; do coton blanc; bas gris, pour femmes et enfants; broderies, grand assortiment, mouchoirs, manchettes, collerettes, entre deux, bonnets, bordures; dentelles blanches et noires; guinghams à carreaux; casimir pour pantalons; mouchoirs de batiste unis, ourlés, à rivières, imprimés; toile à draps; mérinos couleurs assorties; flanelles gaze et crêpées; cotonnades pour pantalons, en coton et laine; gants de filet; schalls mérinos noir pour deuil; do Thibet 3/4 et 6/4; gants de soie noire; rubans en grand assortiment, satin et taffetas, Nos de 1 à 12; mousseline laine et cachemire d'Écosse noir uni, de 3/4 et 4/4; galons de fil, assorti, Nos de 1 à 12; anneaux; fil à tailleurs; dés d'argent et bronzés; boutons de soie pour habits et paletots; do nacre; do à cinq trous; peignes de toilette, soie à coudre de toutes couleurs; franges; satin blanc et noir; schalls de laine 4/4 et 6/4. 29 oct—3m

---

AVIS JUDICIAIRES.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que [illegible] Beauregard a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'exécution testamentaire dative à la succession de feu Patrick Norris, décédé:—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS, 7 déc—3en 10j Député Greffier.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Gabriel de Ferriet a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Edouard Lavigne, décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS, 7 déc—3en10 Dép. Greffier.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que John Winkley a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James W. Lathrop, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS, 7 déc—3en10j Député greffier.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Attendu que Benjamin Buttman, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu James W. Lathrop, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour. EMILE BORDELOIS, 7 déc—3en10j Député-Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE.

TROISIÈME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—L'État de la Louisiane, à tous ceux que ces présentes concernent, salut:

Attendu que Auguste Petitpierre, ayant acheté à une vente faite par le shérif de la paroisse d'Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette Cour où la dite vente fut enregistrée le 19me jour de juin de l'année 1847, pour un avis conformément à un acte de la législature de l'État de la Louisiane, intitulé: Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires, approuvé le 10 mars 1834;

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane et de la Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite par le shérif ne serait pas confirmée et homologuée.

Ladite propriété fut vendue par le Shérif susdit le vingt-quatrième jour de mai de l'année 1847, en vertu d'un writ de fi. fa. émané de cette Cour le 14 d'avril de l'année 1847, dans l'affaire de Auguste Petitpierre vs Pierre Brossier, No 10555 du Docket de l'ancienne Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, à laquelle vente ledit Auguste Petitpierre s'est rendu acquéreur pour le prix de huit cent trente piastres ($830) payables comptant.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire, savoir:

Un lot de terre situé au faubourg Trême de cette ville, désigné sous le numéro seize de l'ilet No quarante-six, suivant un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la Municipalité No 2, déposé en l'étude de D. L. McCay, notaire en cette ville.

Ledit lot forme l'angle des rues St Louis et Dubigny, et mesure, au pied américain, 25 pieds de face à la rue St Louis, sur 100 pieds 1 pouce et 6 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui existent sur ledit lot de terre.

Témoin l'Honorable T. H. Kennedy, Juge de la dite Cour, ce douzième jour de novembre de l'année de N. S. mil huit cent quarante-sept et de l'Indépendance des États-Unis d'Amérique la soixante-douzième. [L. S.] LOUIS R. COURTIN, 13nov Député Greffier.

Succession de Littleton W. Peebles, décédé.—No 1221.

ÉTAT de la Louisiane.—Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans — Attendu que Cyrus Thompson a présenté une pétition à la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir des lettres de curatelle à la succession vacante de feu Littleton W. Peebles décédé intestat:—Avis est en conséquence donné par le présent, à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours de la première publication de cet avis, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Témoin l'Honorable George Strawbridge, juge de la dite Cour, ce 30 novembre 1847. 3 dec J. R. TOLEDANO, dep. Greffier.

Succession de Joseph Antoine Mazza.

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la succession ci-dessus, sont priées de les présenter dans les 10 jours suivant la présente publication, à M. M. COHEN, Conseiller de l'administrateur. Bureau No 22, Exchange Place, vis-à-vis la poste. 7dec—3en10j

AVIS

AVIS PUBLIC est par le présent donné, que les RÔLES DE TAXES des trois municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans ont été livrés au CONSEIL GÉNÉRAL. Toute personne qui se croira lésée par l'estimation de sa propriété aura droit d'en appeler pendant trente jours à dater de la publication du présent avis, pour faire rectifier le montant de la taxe qui lui est imposée. Le dit appel devra être par écrit et contenir un exposé détaillé des motifs pour lesquels il demande cette rectification.

Les dits rôles de taxes sont déposés dans la salle des séances du Conseil Général (l'Hôtel de Ville, Municipalité No 1,) et le secrétaire s'y trouvera tous les jours (dimanches et jours de fête exceptés) de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi afin d'exhiber les dits rôles de taxes aux personnes intéressées et de recevoir tous les appels qui pourront en être faits.

Par ordre du comité sur les assessements: Nouvelle-Orléans, le 29 novembre 1847. 29 nov—30 P. CHS. CUVELLIER, Secrétaire

AVIS.

LES soussignés, en vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 24 septembre 1847, ayant été nommés commissaires pour l'estimation et l'assessement des terrains nécessaires pour l'ouverture des rues Galvez, Quartier et Hôpital, donnent avis qu'ils ont déposé ce jour, entre les mains du greffier de la dite Cour, un tableau de la dite estimation, qui sera ouvert à l'inspection de toutes les personnes qui y sont intéressées, lesquelles sont par le présent avisées que le rapport de la dite estimation et assessement sera présenté à la dite Cour pour être confirmé; et toute personne dont les droits et intérêts seront lésés, aura le droit de présenter des objections par écrit dans les dix jours qui suivront la dernière publication du présent avis, lequel suivant la loi, doit être inséré pendant vingt jours en français et en anglais dans deux gazettes publiées dans cette ville.

Nouvelle-Orléans, le 25 novembre 1847. L. CELLON JUMONVILLE, JUSTIN DUREL, 26 nov—20f OCTAVE MOREL.

FROST & Co—Reçoivent maintenant par les navires Austria, Independance et Pacific, un grand assortiment de kip brodequins, mud et kipp bottes.

Aussi de beaux chapeaux fashionables, Ashland, Perle et chapeaux de laine de différens genres, à vendre aux No. 10, rue des Magasins. 24 nov

Chapeaux en toile cirée et Southwesters.

Actuellement en débarquement du navire Saxon et en magasin, un envoi frais de ces chapeaux, aussi qu'un assortiment de CHAPEAUX, CASQUETTES, BOTTES et SOULIERS pour hommes, femmes et enfants. FROST & CO., 22oct 10 Magasins.

Chapellerie française.

Le soussigné a l'honneur d'informer ses amis en particulier et le public en général qu'il vient de détailler ses marchandises d'hiver reçues par les derniers arrivages, et qu'en conséquence il a ouvert un nouveau magasin sur le même emplacement que ci-devant, 37, rue de Chartres.

Les personnes qui voudront bien visiter son établissement y trouveront un large assortiment de chapeaux Pinaud et autres au dernier goût, tels que castors, soie, feutres, casimirs, ainsi que pour dames, chapeaux, casquettes, bonnets riches pour hommes et pour enfants, parapluies en soie de Paris, &c. &c. J. J. ALBERT, 13nov 37, Chartres.

Marchandises françaises en gros.

LE soussigné vient de recevoir par les navires: Ancona, John Cadmus et Huron, du Havre, les articles ci-après, qu'il offre à vendre à des prix modérés:

1 caisse satin laine noir pour pantalons.
1 do drap noir Sedan, 4/3.
5 balles cotonnade bleue unie, "extra-forte."
4 malles mock madras, dessins nouveaux.
1 caisse serge noire pour doublure.
1 do mousseline laine noire, 5/4.
1 do cachemire d'Écosse en couleur, 5/4.
2 do ombrelles unies, moirées et à franges.
1 do barèche en couleur et noir.
1 do soie d'Italie noire, petite et grande larg.
1 do soie en couleur.
1 do robes brodées soutachées.
1 do foulards de soie écossais pour robes.
2 do rubans grande nouveauté, 7, 9 et 12.
1 do fleurs artificielles.
1 do crêpe noir et en couleur.
2 do capotes coulissées pour fillettes.
30 douzaines voilettes noires et blanches.
30 do fichus dentelle noirs et blancs.
10 do pèlerines do do.

En entrepôt:

300 do mock madras, qualité ordinaire.
3 balles cotonnade bleue extra forte.

FRED. BONIS, 12 nov 62, Conti, en face la Banque de la Lne

COGNAC.—8 1/4 pipes bon Champagne Olivier 6 1/4 do do, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 25nov 11 et 15, rue St Louis.

FRUITS—60 caisses fruits à l'eau de vie assortis; 40 do do abricots do, 50 do prunes do, 25 do poires do, à vendre par DARAN, QUEYROUZE & Co, 25nov 11 & 15, St-Louis.

Marchandises Sèches.

DRAPS et casimirs français, anglais et américains draps de castor, brun, bleu et noir.
Satinets, bleu, brun, noir, gris, etc.
Velours, soie et cachemire pour gilets, nouveauté.
Serges de soie, de laine, et alpacca.
Chemises de dessous et caleçons en mérinos, do coton.
Indiennes anglaises; cachemire d'Écosse, nouveauté.
Mousseline de laine; bombazine.
Mousseline de laine noire; alpaccas do.
Parapluies de soie; do coton.
Schalls de crêpe brodé, très riches.
Schalls de crêpe broché, ayant droit au drawback.
Dentelles, foulards, cravates, etc., à vendre par H G DUVIVIER, 21 oct No. 13 rue du Canal, au premier

VIN rouge et blanc en caisses et en barriques, à vendre par le soussigné, débarquant du navire Talma de Bordeaux,

1,200 caisses vin rouge ordinaire, capsulé et étiqueté.
100 do do do do do supérfine.
100 do do do do blanc Haut Sauterne.
30 barriques vin Montferrand.
12 do do Haut Talence.
20 barils vin blanc Sauterne.
70 paniers bouteilles vides.

11 nov A. CARRIERE, 24, Vieille-Levée

CERISES à l'eau de vie de Paris—100 caisses de la marque Godard, à vendre par COURVOISIER & Cie., 29 nov Encoignure Royale et Orléans.

ABSINTHE Suisse—250 caisses des marques Yersin E. Perned, Berthoud, Pernod fils, A. Leuba, Berger; 90 barils do do do do do do à vendre par COURVOISIER & Cie., 29 nov Encoignure Royale et Orléans.

KIRCH—50 caisses vieux kirch; 5 do barils do, à vendre par COURVOISIER & Cie., 29 nov Encoignure Royale et Orléans.

CHAMPAGNE—60 paniers vin de champagne, à vendre par COURVOISIER & Cie., 29 nov Encoignure Royale et Orléans.

VIN DE BOURGOGNE—60 caisses de différents crus, et à vendre par COURVOISIER & Cie., 29 nov Encoignure Royale et Orléans.

EAU DE VIE DE COGNAC—A vendre au débarquement du navire Talma, de Bordeaux, 10 demi pipes eau de vie Cognac, de A. Dussau, par 22 nov—10 F JORDY, 10 rue Conti

SARDINES FRAICHES—A vendre au débarquement du navire Oceana de Bordeaux, 300 demi boîtes sardines fraîches, par 20 nov—10 F JORDY, 10 rue Conti

300 caisses vin blanc [A. Verges] Podensac, article supérieur. 20 caisses Barsac, Sauternes, Preignac et Bommes très supérieurs, en magasin, reçues par importation directe et à vendre par F. JORDY, 18nov—10f 10, Conti.

VENTES JUDICIAIRES.

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 338—(Cr[illegible] Fett.)—Robert Fett vs ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente daté du 25 septembre 1847, et à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 14 janvier 1848, midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, sous la direction de Charles Fitz, syndic, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication de la propriété ci-après décrite, abandonnée par le dit insolvable à ses créanciers, savoir:

1o UN LOT de TERRE situé au nouveau faubourg Marigny, dans l'îlet borné par les rues St-Antoine, St-Avid, Bagatelle et Prosper, et mesurant 30 pieds de face à la rue St Antoine, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles (mesure française).

2o Un autre lot de Terre contigu au précédent et ayant les mêmes dimensions.

3o Un autre lot de Terre situé dans l'îlet borné par les rues Prosper, Annette, St-Avid et Bernard et mesurant 30 pieds de face à la rue Prosper, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles (mesure française).

4o Et un autre lot de Terre contigu au précédent, et ayant les mêmes dimensions.

Le tout conformément à un plan dressé par E. Surgi, arpenteur, et qui sera exhibé au public, à la vente.

Conditions—Moitié comptant, et la balance à un crédit de six mois en billets portant hypothèque, sans endosseurs.

Les actes de vente seront passés pardevant A. Mazureau, not. pub., aux frais de l'acquéreur. JOHN L. LEWIS, 13 déc—30en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No 1481.—Louis Joseph Dufilho, Jr, vs Jean Aurianne.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le vendredi 14 janvier 1848, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication

D'un certain esclave nommé RUBEN, âgé d'environ vingt un ans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: comptant. JOHN L. LEWIS, 13déc—7e 30j Shérif de la paroisse d'Orléans

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 2000—(Dt. de la Cr. de Dt. du 1er Dt. Jr.)—John K. West vs ses créanciers.—En vertu d'un ordre de vente daté du 7 décembre 1847, à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le lundi, 20 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, sous la direction de Saml. R. Bennett, syndic pour le compte des créanciers de l'insolvable, à l'adjudication des certificats ci après décrits, abandonnés par le dit John K. West, à ses créanciers savoir:

5 certificats des États-Unis ou Bons du Trésor, sous la Convention Mexicaine.

[illegible]

JOHN L. LEWIS, Shérif de la paroisse d'Orléans. Conditions—comptant. 13 déc—3en10j

TROISIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 14,644—(Cour de Paroisse) La Compagnie et Banque des Améliorations de la Nouvelle-Orléans, demandant la rénovation de sa charte—En vertu d'un ordre de vente daté du [illegible] novembre 1847, et à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'adjudication, savoir:

Le lundi 13 décembre 1847 et les jours suivants à dix heures du matin, sur les lieux, du mobilier de l'Hôtel, de la Bourse, de la salle de la salle de bains, et généralement de tous les effets mobiliers de quelque nature qu'ils soient appartenant à la dite banque, et le vendredi, 17 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, du portefeuille et des valeurs appartenant à la dite institution.

Conditions: comptant, payables en espèces. JOHN L. LEWIS, Shérif de la Paroisse d'Orléans

NOTA—Un état détaillé dudit portefeuille et des valeurs ainsi que du mobilier de l'hôtel, est déposé au bureau de ladite Banque où il peut être vu tous les jours de 9 heures A. M. à trois heures P. M. et sera exhibé au public, le jour de la vente. 26 nov—3en10

Succession de feu Willard Arnold, décédé.

CINQUIÈME COUR DE DISTRICT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—No. 794.—En vertu de 2 ordres de vente datés du 26 novembre et du 1 décembre 1847, et à moi adressés par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nlle-Orléans, je procéderai le mardi, 14 décembre 1847, à 10 1/2 heures du matin, sur les lieux, pour le compte de la dite succession, à l'adjudication:

De la moitié d'une Pension et d'un Restaurant situés à l'angle Nord des rues du Commerce et Girod, connus sous le nom de Bourse Nationale. Aussi le restant du bail de la maison pour 4 années, à compter du 1er novembre 1847.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, 11 déc—4.1j Shérif de la paroisse d'Orléans

Succession de Gabriel Charles Cuvellier, décédé.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—En vertu d'un ordre de vente daté du 23 novembre 1847, à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, 28 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale pour le compte de la dite succession, à l'adjudication de la propriété foncière ci-après décrite savoir:

Le quarante-trois de terre situés au faubourg Washington de cette ville, dans l'îlet numéro dix neuf, compris entre les rues des Bons Enfans, Hazard, Morales et France, désignés sous les nos. un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, etc. mesurant chacun 30 pieds de face à ladite rue Morales, sur 167 pieds de profondeur, du sis quel lots forment encoignure à cette dernière rue et à la rue Morales.

9o Huit lots de terre situés au faubourg Jackson, en cette paroisse, désignés sous les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, et huit, d'après un plan dressé par Isepoilly, déposé en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public en cette ville, suivant la mesure anglaise, savoir: le lot No un, formant l'encoignure des rues Conti et Salomon, 120 pieds de face à la rue Conti, 110 pieds de profondeur et face à la rue Salomon, 155 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No deux, et 55 pieds sur la ligne du fond—Le lot No deux mesurant 55 pieds de face à ladite rue Conti, et 55 pieds sur la ligne du fond, et 155 pieds de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No un, et 170 pieds sur la ligne qui le sépare des lots Nos trois et sept,—Les lots Nos trois, quatre, cinq et six mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Conti, sur 119 pieds de profondeur. Le lot No six formant l'encoignure des rues Conti et Napoléon.—Le lot No sept mesure 30 pieds de face à la rue Napoléon sur 100 pieds de profondeur.—Le lot No huit, étant de forme triangulaire, mesure 112 pieds de face à la rue Napoléon, 240 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No sept, et 215 pieds sur la ligne qui le sépare de la propriété de Copland.

Conditions: comptant.

Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. JOHN L. LEWIS, 27 nov Shérif de la Paroisse d'Orléans.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 904—Léonor Gasté vs. James E. Newson & Thomas Patton — En vertu d'un alias writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le jeudi 30 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre celles de Chartres et Royale, à l'adjudication

Du bateau à vapeur SARAH BLADDEN, ensemble avec sa machine, ses agrès, apparaux, meubles, &c.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant. JOHN L. LEWIS, 27 nov—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Succession de feu Dominique Bouligny.

DEUXIÈME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—En vertu de deux ordres de vente rendus le 20 et le 25 novembre 1847, par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de la succession de feu Dominique Bouligny, décédé, je procéderai le mercredi, 29 décembre 1847, à midi, dans la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre celles de Chartres et Royale, pour le compte de ladite succession, à l'adjudication des propriétés foncières, esclaves et actions ci-après décrits, savoir:

1o. 65 actions de $100 chaque, dans le fonds capital de la compagnie de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, payées en plein.

2o. Un lot de terre désigné sous le No. un, d'après un plan dressé par La. Surgi, voyer, le 27 octobre 1847, mesurant 21 pieds 3 pouces sur la rue Condé, sur 180 pieds de profondeur.

3o. Un lot de terre contigu au précédent, désigné le No. deux, d'après le même plan et ayant 21 pieds 3 pouces sur la rue Condé, sur 180 pieds de profondeur.

4o. Un lot de terre désigné sous le No. trois, d'après le même plan et ayant les mêmes dimensions que le lot dernièrement décrit.

5o. Un lot de terre désigné sous le No. quatre d'après le même plan, et mesurant 23 pieds 11 pouces sur la rue Condé, sur une profondeur de 74 pieds 10 pouces, et 4 lignes, sur la ligne limitrophe au lot No. 3, de 74 pieds 10 pouces et 4 lignes, sur la ligne limitrophe à la propriété d'Olivier Blineau, et 25 pieds 2 pouces 1 ligne dans la profondeur.

6o. Un lot de terre situé rue Royale, entre celles de l'Hôpital et du Quartier, mesurant 30 pieds de face à la rue Royale, desquels 13 pieds 4 pouces du côté de la rue de l'Hôpital ont seulement une profondeur de 110 pieds, tandis que le restant a une profondeur de 186 pieds 4 pouces ou environ; ensemble avec la maison et autres améliorations qui existent dessus; et aussi 150 actions de la Banque de l'Union.

7o. Un lot de terre situé rue St-Philippe, mesurant 75 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur; ensemble avec la maison en briques à quatre étages et autres améliorations qui existent dessus, et aussi 105 actions du fonds capital de la Banque de l'Union.

Et les esclaves ci après dénommés, savoir:

NATHAN, mulâtre, âgé d'environ 37 ans, adonné à la boisson.

CORALIE, mulâtresse âgée de 44 ans, maladive.

PAULINE, quarteronne âgée de 20 ans, sujette aux crises.

CARO, quarteron âgé de 30 ans, ayant mal à la cuisse.

MARIA, négresse âgée de 42 ans.

JOHN, fils de Maria, âgé de 15 ans, marmiteur.

CHARLOTTE, négresse âgée de 28 ans.

CONDITIONS:

Les actions de la Compagnie de la Presse: comptant.

Pour les esclaves: Un quart comptant et la balance à six et douze mois de crédit.

Pour la propriété rue Royale: L'acquéreur devra assumer le paiement d'une somme de $1,875, 30 dues sur actions à la Banque de l'Union, exigible le 1er décembre 1848 et sujette à renouvellement jusqu'en 1852, conformément à la charte de la dite Banque. La balance du prix payable, un quart comptant et le reste à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

Pour les lots de terre rue Condé: un quart comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit.

Pour la propriété rue St-Philippe: l'acquéreur assumera le paiement d'une somme de $6,300, dues sur actions à la Banque de l'Union exigible le 1er décembre 1848 et sujette à renouvellement jusqu'en 1852, conformément à la charte de la dite Banque.

Le tout en billets endossés à la satisfaction de l'administrateur, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement, et en cas de non paiement à échéance porteront intérêt à raison de huit pour cent l'an. JOHN L. LEWIS, 27 nov—3en30j Shérif de la paroisse d'Orléans.

Les actes de vente pardevant T. Guyol, not. pub., aux frais des acquéreurs.

VENTES A L'ENCAN.

[redacted] par catalogue [redacted]

PAR F. H. PETITPAIN.

IL sera vendu mardi, 14 décembre 1847, à 10 heures du matin au magasin d'encan, No. 8, rue du Canal, un choix et lots de marchandises françaises, anglaises et américaines, comprenant un assortiment choisi de marchandises de saison. Conditions libérales à la vente. 13 déc—2f

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

IL sera vendu le jeudi 16 courant, à midi, à la Bourse St Louis, sans réserve:

Un certain lot de terre situé dans la 3me Municipalité, mesurant 30 pieds de face à la rue [illegible], sur une profondeur de 120 pieds (mesure française), entre les rues des Bons Enfans et Morales.

Conditions: comptant.

L'acte de vente par devant A. Chiapella, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 13 déc—4

Succession de feu François Reynaz.

PAR M. BARNETT, Jr., Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 10 décembre 1847, et sous la direction de Charles Chauvière, exécuteur testamentaire du dit François Reynaz, seront vendus jeudi, le 23 décembre 1847, à dix heures, dans le magasin No. 87, rue de Chartres, les objets suivans, appartenant à la dite succession, savoir:

Un assortiment de coutellerie, bijouterie, bimbeloterie, parfumerie, toilette et jouets d'enfans.

Conditions: comptant. 13 déc—3en10j

Succession d'Horace Elmaker.

PAR ANTHONY FERNANDEZ, Encanteur.

Bureau, rue Toulouse, 87.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour du 2me District, pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 novembre 1847, il sera vendu à la Bourse de la Cité, rue St Louis, mardi 14 décembre prochain, à midi, l'esclave ALLEN, nègre, âgé d'environ 41 ans, et appartenant à l'ancienne maison de commerce Elmaker & Vionce.

Terme de la vente, comptant.

L'acte de vente sera passé pardevant F. Percy, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9nov—3f

Propriétés à vendre sans réserve dans la 1re et 2e Municipalité.

PAR BEARD, CALHOUN & Co. P. E. LAVET, Encanteur.

MARDI, 14 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis, les propriétés de valeur suivantes:

1o. Dix-sept lots de terre dans l'îlet borné par les rues Canal, Dumaine, Roman et Prieur. Les lots Nos 1, 30, 29, 28, 27, 26, 25, 24, 23, 22 et 21 face à la rue du Canal, chaque lot mesurant 27 pieds de face sur une profondeur de 165 pieds 8 pouces. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Canal et Roman; le lot No 21 forme l'encoignure des rues Canal et Prieur; les lots 2 et 3 font face à la rue Roman et mesurent 35 pieds de face sur une profondeur de 148 pieds 6 pouces; les lots Nos 17, 18, 19 et 20 font face à la rue Prieur et mesurent 35 pieds de face sur une profondeur de 101 pieds 6 pouces.

2o—Deux lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet borné par les rues Constance, Annonciation, l'archeleveque et Melicerte; chaque lot mesure 19 pieds 10 pouces 1 ligne face à la rue Constance, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles. Les améliorations se composent de deux maisons en bois et à deux étages, avec deux cuisines à deux étages dans le fond; le tout couvert en ardoises, cour pavée, avec citernes et autres commodités. Elles sont louées toutes deux à trente piastres par mois à de bons locataires jusqu'au mois de novembre prochain. Par chaque édifice reposent 25 actions du fond capital de la Banque des Citoyens.

3o—Quatre lots de terre (que l'on vendra en bloc) avec une maison qui s'y trouve, situés dans l'îlet borné par les rues Annonciation et Market, et par le chemin Félicité, le tout mesurant 128 pieds 4 pouces 2 lignes face à la rue Annonciation, 241 pieds face à la rue Market, et 203 pieds 9 pouces 2 lignes face au chemin Félicité. La maison et la cuisine se trouvent à l'encoignure des rues Annonciation et Market. Sur cette propriété reposent 60 actions du fond capital de la Banque des Citoyens.

Ces terrains sont bien placés pour établir une presse, magasin d'entrepôt ou tout autre édifice demandant une grande étendue de place, et sont près du nouveau marché.

Conditions—Un cinquième comptant, et le reste à 12, 18 et 24 mois de crédit, en billets portant 5 p. 0/0 d'intérêt par an de la date, et reposant sur hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais des acquéreurs. 9 déc—2,6,11,13,14.

Succession de U. P. E. Guez.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 16 novembre 1847, il sera vendu, jeudi 16 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, la propriété suivante dépendant de la dite succession:

10—Cinq lots de terre dans le faubourg Washington présentement désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 de l'îlet No 49 conformément à un plan de l'Îlet lots de terre dressé par M. Ritloux & Co, ingénieurs civils, en date du 8 novembre 1836 et déposé en l'étude de J. Mossy, not. public. Les dits lots sont contigus et mesurant chacun 31 pieds de face à la rue Mathilde, sur une profondeur de 119 pieds, le lot No 1 mesure 1 pouce et 3 lignes de face de plus que les autres lots sur la dite rue Mathilde.

2o—Un lot de terre situé dans le faubourg Washington de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Jackson, Josephine, Howard et Jacobs. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Jackson et Howard et mesure 30 pieds et 8 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 120 pieds et 1/2 pouces et faisant face à la rue Howard. Les lots Nos 8 et 9 sont contigus et mesurent chacun 30 pieds et 10 1/2 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 100 pieds. Le lot No 9 forme l'encoignure des rues Jackson et Jacobs.

Aussi

3o—Une montre en or

Conditions—Comptant. 15 nov—2f15, 2nov,7,11,16 dec

Succession de Ve Charles Pierre.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

Bureau, No 112, rue de la Commune.

EN vertu d'un ordre de l'honorable John McHenry, juge de la Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 27 novembre 1847, il sera vendu à l'encan le vendredi 31 de décembre 1847, à midi, à la Bourse St-Louis, pour compte de la dite succession:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Trême de cette ville, désigné par le No 224 de l'îlet No Deux, d'après un plan fait par d'Hémécourt, en date du 22 janvier 1846 et déposé en l'étude de Th. Guyol, alors notaire public; ce lot de terre mesure 31 pieds de face à la rue Johnson, sur 100 pieds de profondeur, entre les rues Hôpital et Quartier, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, savoir: une maison briquetée entre poteaux, de quatre appartements à feu, galerie et deux cabinets, cuisine et autres bâtisses, et un appartement à feu, avec un sur lequel reposent des actions de l'ancienne Banque Louis.

Conditions: Un tiers comptant, et la balance à 6, 12 et 18 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du curateur et portant hypothèque sur la propriété vendue, et intérêt de 8 pour cent an du jour de la vente jusqu'à leur échéance, et ce comme clause pénale. Acte de vente pardevant A. Ducourt, aux frais de l'acquéreur. 30 nov—3en10f

Succession de Adelaïde La Roy femme de Pierre Pierre.

PAR PIERSON & BONNEVAL, Encanteurs.

Bureau No 112, rue de la Commune.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 19 novembre 1847, il sera vendu le jeudi 23 décembre 1847, à midi, à la Bourse St Louis, les propriétés ci-après décrites, appartenant à ladite succession, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le faubourg Franklin, désigné par le No 15 de l'îlet No 220, mesurant (au pied français) 30 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, entre les rues des Fleurs, sur 114 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Un lot de terre situé dans le même faubourg, désigné par le No 18 de l'îlet No 240, mesurant (au pied américain) 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la promenade publique, sur une profondeur de 104 pieds 10 pouces 2 lignes.

Trois lots de terre dans le faubourg Washington, quartier Daunoy, désignés par les Nos 4, 5 et 6 de l'îlet No 23.—Les Nos 4 et 5 mesurent chacun 44 pieds de face à la rue St. Avide, entre les rues St. Ferdinand et du Port, sur une profondeur de 105 pieds.—Le No 6 mesure 43 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue St. Avide, sur une profondeur de 105 pieds et face à la rue St. Ferdinand.

Deux lots de terre situés dans le même faubourg, désignés par les Nos 10 et 11, et sont contigus de l'îlet No 25.—Le lot No 10 mesure 43 pieds 3 pouces 6 lignes de face à la rue Soldielle, sur une profondeur de 105 pieds, entre les rues du Port et la promenade Lafayette.—Le No 11 mesure 43 pieds 8 pouces de face à la rue Soldielle, sur une profondeur de 105 pieds et contigu au No 10.

Conditions—comptant.

Les actes de vente pardevant A. Doriocourt, not. pub., aux frais des acquéreurs. 22 nov—3en30j

Succession de Françoise Pierre.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,

IL sera vendu samedi, 18 décembre 1847, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Première Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 19 novembre 1847, et pour le compte de la susdite succession, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans la Municipalité No. Un de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Bourbon, St Louis, Dauphine et Conti, ayant mesure américaine, (d'après un croquis de plan dressé par L. Surgi, voyer de la Municipalité No. Un, le 11 novembre 1847), 30 pieds 1 pouce 3/4 de face à la rue Bourbon, sur 127 pieds 8 1/2 de profondeur, borné du côté de la rue St-Louis par la propriété de M. Roger, et du côté opposé par celle de Mme Decuir; ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, consistant en:

1o. Une grande maison en bois divisée en quatre pièces, galerie et deux cabinets, cuisine double. La moitié de cette maison est occupée par un des héritiers, et l'autre moitié est louée $12 par mois.

2o. Une petite maison de deux pièces et cuisine. L'une des chambres est louée $5 par mois, et l'autre est occupée par l'un des héritiers.

3o. Une écurie construite dans le fond du terrain louée à bail jusqu'au 1er décembre 1848, à raison de $12 par mois.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à un crédit de 6, 12 et 18 mois, en billets endossés à satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. En cas de non paiement des billets aux échéances, ils porteront 8 pour 100 d'intérêt jusqu'au paiement définitif.

L'acte de vente se passera pardevant A Chiapella, not. pub. 13nov—3ps

TROISIÈME COUR DE JUSTICE de Paix pour la paroisse d'Orléans—No. 1,646—Étienne Lugnan vs Charles F. Berens—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, j'exposerai en vente publique, sur les lieux, rue du Bassin, No. 149, le 13 décembre 1847, à midi:

Un lot de meubles, etc; saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions de la vente, comptant. 1er déc—3en10 J. P. WALDEN, Constable

John Thomas et sa femme Julia Ann Thomas vs Wm Donnelly et Mme Donnelly, No 1309.

EN vertu d'un writ d'alias de fieri facias en date du 16 octobre 1847, et à moi adressé par l'hon. A. Canonge, 2me Justice de paix pour la paroisse d'Orléans, j'exposerai en vente publique, mardi 28 décembre 1847, à midi, à la Rotonde de la Bourse de Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale,

Un lot de terre situé 2me Municipalité, rue Urquhart, entre la rue Mexique et avenue Washington, mesurant 30 pieds face à la rue Urquhart, sur 119 pieds 4 pouces de profondeur; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant. FRANCIS MOUREY, Constable.

LES soussignés offrent à vendre en débarquement du navire Huron du Havre—à bon marché.

Une caisse bas gris, français, pour femmes.
Une do de cachets de do.
Une do de ombrelles, nouveaux dessins et genre.
Une do de mouchoirs batiste diverses qualités.
Une do do de coton, gazes, imprimées.
Une do de corsets divers modèles et diverses formes.
Une do de jupons coton, percale, etc.
Deux do de savon de toutes qualités.
Deux malles parfumerie assorties.
Une caisse livres et médicaments pour suivre la méthode Raspail.
Une do de bonbons de nacre, perle, soie, etc., article nouveauté.

Toujours en magasin, un assortiment complet de divers autres articles. F & J LACOSTE, 11 nov 29 rue Royale

CARGAISON de la goélette [illegible]—100 barils chaux de Thomaston, en débarquement dans la 2me Municipalité, à vendre par JOHN HAYMAN & Co. No. 11 [illegible] 5 nov

10 demi-pipes vieux cognac, [illegible] en magasin et à vendre par F. JORDY, 10, Conti. 18nov—10f

---

VENTES A L'ENCAN.

PAR J. A. BEARD & Co. Encanteur.

MARDI, 14 du courant, 9 cam vendu à 10 heures et demie du matin, à leur magasin d'encan, No. 20, rue de la Vieille-Levée, pour clore une consignation,

150,000 cigares de la Havane, consistant en partie de Regalia Napoléon, de Gloria Habanera, Regalia, Aurora do, Palma, Millar &c.

15 bottes tabac, tripes et capas. 11 déc.

Propriété dans le Faubourg Trême.

PAR BEARD, CALHOUN & CO. P. E. LAVET, encanteur.

MARDI, 14 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis,

Un certain lot de terre avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans l'îlet borné par les rues Conti, Claiborne, Derbigny et Bienville, mesurant 30 pieds face à la rue Conti, sur 120 pieds et une ligne de profondeur.—Les améliorations se composent d'une maison en bois à deux étages, cuisines et autres améliorations sur les derrières, maintenant louée à un bon locataire.

Conditions à la vente.—Vente positive.

Acte de vente pardevant J. R. Beard, not pub., aux frais de l'acquéreur. 11 déc

Whiskey d'Irlande, qualité supérieure.

PAR VIGNIÉ, Encanteur.

MARDI 14 décembre 1847, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu:

6 pipes whiskey d'Irlande de qualité supérieure, maintenant en débarquement vis-à-vis du paton No 26, sur la Nouvelle-Levée, près du Branch Cotton Press.

Conditions: 90 jours de crédit pour billets à la satisfaction du vendeur. 11 déc

Terrains dans le faubourg Trême.

PAR N. VIGNIÉ, encanteur.

SAMEDI 18 décembre, à midi, il sera vendu à la Bourse St Louis:

Six lots de terre dans l'îlet compris entre les rues Dumaine, St Philippe, Miro et Tonti.

Six autres lots dans l'îlet compris entre les rues Quartier, Hôpital Miro et Galvez; le tout conforme ment au plan qui sera exposé à la vente.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à un crédit de douze mois en billets sans endossements. 11 déc

Lot de terre de valeur, encoignure des rues Commune et Franklin, à vendre à un crédit libéral.

PAR BEARD, CALHOUN & Co. P. E. LAVET, Encanteur.

MARDI 14 courant, à midi, à la Bourse St Louis, il sera vendu à l'encan, la propriété suivante, convenable pour un établissement public, d'une dimension de cinq maisons, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec cent actions de fonds capital de la Banque des Citoyens, reposant sur le dit lot, dans l'îlet borné par les rues Commune, Trême, Jackson et Franklin, formant l'encoignure des rues Commune et Franklin, mesurant 60 pieds 3 pouces 2 lignes face à la rue Commune, 114 pieds 1 pouce 3 lignes face à la rue Franklin, 120 pieds 7 pouces sur la ligne près de la rue Trême, et 20 pieds 3 pouces 6 lignes sur la ligne du fond, vers la rue Jackson. Sur cette propriété est établi l'atelier de charpentier de Gotts.

Conditions: l'acheteur assurera le paiement d'un billet d'action dû à la Banque des Citoyens de $3,000, payable et renouvelable d'année en année, suivant la charte de la dite Banque.

La balance un tiers comptant, et le surplus à 6 et 12 mois de crédit sur billets portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Acte de vente par devant Charles Boudousquié, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 déc

Vente à crédit d'esclaves acclimatés.

PAR BEARD, CALHOUN & Co. P. E. LAVET, Encanteur.

MERCREDI, 15 du courant, il sera vendu, sans limites, à midi, à l'Arcade de Banks, les esclaves suivants appartenant à un habitant de la ville:

1. JACK, âgé de 13 ans, bon domestique de maison.
2. JORDAN, " 13 " " " "
3. WILLIAM, " 13 " " " "
4. TOM, " 11 " " " "
5. ELLICK, " 11 " " " "
6. LIZZI, " 11 " " " "
7. TILDA, " 25 " cuisinière, blanchisseuse et repasseuse.
8. SARAH, " 22 " " " "
9. MARTHA, " 14 " " " "
10. JANE, griffe, " 15 " bonne domestique de maison.

Les esclaves ci dessus sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi, et tous acclimatés. On pourra les voir le matin de la vente.

Conditions: Moitié comptant, la balance à six mois de crédit, sur billets satisfaisants, et portant hypothèque et intérêt à raison de 8 pour cent du jour de la vente.

Acte de vente pardevant J. R. Beard, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

Nul esclave ne sera délivré avant que les conditions de la vente soient remplies. 8 dec—6

Belles propriétés dans la Municipalité No. 3. VENTE SANS RÉSERVE.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur, Encoignure Conti et Passage de la Bourse.

IL sera vendu jeudi, 16 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis, les propriétés suivantes:

1o. Un lot de terre situé au faubourg Marigny formant l'encoignure des rues Français et Grands Hommes et mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur une profondeur de 85 pieds, 3 pouces, faisant face à la rue des Français; le dit lot est désigné par le No. 1, du plan qui sera exhibé à la vente. Ensemble la maison contenant un bon magasin, deux chambres à feu, galerie, cabinet, cuisine, chambre à domestique, cour pavée, citerne, waterworks, puits, etc. etc.

2o. Un autre lot de terre attenant au précédent, désigné par le No. 2 du même plan, mesurant 23 pieds 3 pouces de face à la rue des Grands Hommes, sur une profondeur de 85 pieds 3 pouces. Ensemble la maison entièrement remise à neuf, contenant quatre chambres à feu, galerie, deux cabinets etc., cuisine, chambres à domestiques, cour pavée, puits, citerne, waterworks, etc.

3o. Un lot de terre situé dans le faubourg Washington, rue Casacalvo, entre les rues Clouet et Montégut, désigné par le No. 1, du plan qui sera aussi exhibé à la vente; le dit lot mesure 22 pieds de face à la rue Casacalvo, sur une profondeur de 72 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles. Ensemble la maison construite en briques, contenant quatre chambres à feu, galerie, et deux grands cabinets, cuisine, cour pavée, chambres à domestiques, citerne, etc. etc.

4o. Un autre lot de terre attenant au précédent, désigné par le No. 2 du même plan, mesurant 41 pieds 10 pouces de face à la dite rue Casacalvo, sur une profondeur de 72 pieds 6 pouces. Ensemble la maison et autres dépendances semblables à celles qui se trouvent sur le lot No. 1.

5o. Trois lots de terre situés sur la rue Moreau, entre les rues Clouet et Montégut, désignés par les lots Nos. 7, 8 et 10, mesurant chacun 24 pieds 6 pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de 120 pieds.

6o. Deux lots de terre situés sur la rue Elmire, entre le Chemin Public et la rue des Grands Hommes, désignés par les lots Nos. 1 et 2 conformément au plan dressé par J. Pilié, le 5 novembre 1839, et déposé en l'étude de Felix Grima, notaire public; ces deux lots mesurent ensemble chacun 30 pieds de face à la rue Elmire, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et sur l'ouverture de la rue Casacalvo.

Termes et conditions.

Un quart comptant, et la balance à un crédit d'un et deux ans, en billets endossés à satisfaction et portant intérêt au taux de huit pour cent par an, à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement et de huit pour cent par an, des dits billets non payés seront garantis par hypothèque spéciale sur les dites propriétés.

Les actes de vente pardevant L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs.

Les plans des susdites propriétés pourront être examinés maintenant au bureau de l'encanteur. 13 nov—20

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur,

Immédiatement après la vente ci-dessus, il sera vendu:

Un lot de terre situé à l'encoignure des rues Mandeville et Grands Hommes, mesurant 32 pieds et 9 pouces de face à la rue Mandeville, sur une profondeur de 67 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue des Grands Hommes. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, dont les principales sont une maison briquetée entre poteaux, contenant deux chambres, galerie, cabinet, etc. et une cuisine en briques à deux étages contenant six chambres.

Conditions:—$1620 comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois en billets endossés. 9 dec—6f

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

JEUDI 16 décembre, à midi, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St Louis:

Deux lots de terre dans le faubourg Marigny, près du dépôt du rail road du Mexique, situés sur la rue Amour, entre Mandeville et Marigny, et désignés par les lots Nos 1 et 2, mesurant chacun 31 pieds et 11 pouces de face à la rue d'Amour, sur une profondeur de 127 pieds et 8 pouces. Ensemble la maison et autres bâtisses.

Conditions: Un tiers comptant, la balance à 12 mois pour billets endossés. 13 dec—4

Vente positive de propriétés dans la Deuxième Municipalité.

PAR THOMAS J. SPEAR, encanteur, 47, rue des Magasins, au 1er.

SAMEDI, 18 décembre, à midi, à l'Arcade de Banks, rue des Magasins, il sera vendu sans réserve les biens fonds suivants, savoir:

1o Propriétés rue Annonciation.

2 lots de terre situés entre les rues Duplantier et Poeyfarré. Le lot No 5 mesurant 25 pieds face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 120 pieds, avec droits à une allée commune de 9 pieds 7 pouces sur le derrière.

Lot No 6 touchant le lot No 5, mesurant 25 pieds face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 120 pieds avec droits à une allée commune de 9 pieds 7 pouces sur le derrière.

2o Propriétés rue Duplantier.

7 lots de terre situés entre les rues Foucher et Annonciation, tous ayant droit à une allée commune, savoir:

Lot No 15, mesurant 25 pieds 10 pouces face à la rue Duplantier, sur une profondeur de 132 pieds 8 pouces lignes parallèles.

Lots Nos 16, 17, 18, 19, 20 et 21, mesurant chacun 25 pieds 10 pouces, sur une profondeur de 122 pieds chaque, lignes parallèles et joignant les lots Nos 15 et 22.

3o Propriétés rue Prytanée.

3 lots de terre situés entre les rues Thalie et Erato. Lot No 2, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes 1/2 face à la rue Prytanée, sur une profondeur de 120 pieds 10 pouces 5 lignes 1/2, courant parallèles et joignant les lots Nos 1 et 3 avec droits à une allée commune de 7 pieds, sur le derrière.

Lot No 5, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes 1/2 face à la rue Prytanée, courant en ligne parallèle avec les lots adjacents Nos 4 et 6 avec droits à une allée commune de 7 pieds sur le derrière.

Lot No 6, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes 1/2 face à la rue Prytanée, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes 1/2, courant en lignes parallèles et joignant le lot No 5, avec droits à une allée commune de 7 pieds sur le derrière.

Conditions: 1/4 comptant et la balance à 6, 12, 18 et 24 mois de crédit sur billets sans endosseurs et portant hypothèque sur les propriétés jusqu'à final paiement. Si les billets ne sont point payés aux échéances, ils porteront intérêt au taux de 8 p. 0/0 par an jusqu'à parfait paiement. L'acheteur devra se conformer aux conditions de la vente dans les 10 jours suivant l'adjudication, autrement les propriétés seront revendues en folle enchère après deux jours d'avertissement dans deux journaux de la ville.

Acte de vente pardevant Lucien Hermann, notaire public, aux frais des acquéreurs.

N. B. Les plans des propriétés ci-dessus, seront exposés à l'Arcade de Banks avant le jour de la vente. 7déc—10

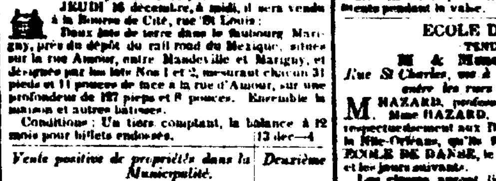

B. ANTOGNINI, RUE CONTI, No. 46,

Fabrique de Billards et de Fourneaux Économiques.

On y trouvera toujours des ouvriers disponibles pour établir sur place des fourneaux ou l'on peut brûler du bois ou du charbon, et dont la construction est grandement améliorée pour l'économie du combustible.

B. Antognini tient en magasin tous les articles et accessoires du billard, tirés des meilleures maisons de Paris et de New-York.

Billards neufs et d'occasion, garantis, à prix très modérés.

Il se charge aussi de toute sorte d'ouvrage de menuiserie et ébénisterie, dans le style le plus moderne. 7déc

EN magasin, reçus par les derniers arrivages de Bordeaux, et à vendre par le soussigné:

75 barriques vin rouge, différentes qualités.
20 demi-barriques Haut Sauterne (vin blanc).
40 barriques vin rouge supérieur du "Loustic" "Lacour" Marganx et Laffitte.
200 paniers cabinets supérieurs de Champagne.
25 caisses liqueurs, anisette, curaçao, &c., à vendre à des prix modérés [illegible]
25 nov—10 F. JORDY, 10 rue Conti.

VENTES DE CE JOUR

[redacted]

PAR SYKES & HYDE. A. DEVALL, Encanteur.

LUNDI, 13 du courant, à dix heures, il sera vendu au No. 72, rue des Magasins, la balance du chargement du brick Globe, de Malaga:

1000 caisses raisins M. R.
1,000 do quarts do.
250 barillets raisin frais garantis bons.
150 caisses citrons.
300 balles noix d'Alicante.
25 quart de barrique vin doux de Malaga.
75 do do sec do.
15 do do Madère
120 sacs café de Rio, un peu avarié par le voyage.

Ces fruits sont les meilleurs qui soient arrivés cette année.

Conditions: comptant. 11 déc—2

Succession de dame Françoise Carrière, veuve de feu ANTOINE CAVELIER SENE.

PAR N. VIGNIÉ, Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 5 novembre 1847, il sera vendu en vente publique, lundi, 13 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, les esclaves suivants appartenant à la dite succession:

ELAM, nègre âgé d'environ 35 ans.

JEAN BAPTISTE, nègre âgé d'environ 30 ans.

MARIE, négresse âgée d'environ [illegible] ans.

CÉCILE, négresse âgée d'environ 19 ans.

AGENOR, nègre impotent et maladif, âgé d'environ 31 ans.

Termes et conditions. Un tiers comptant et la balance à un crédit de 6 et 12 mois, en billets endossés à la satisfaction des administrateurs et divisés par coupons à leur convenance et portant hypothèque spéciale sur les dits esclaves. Les billets qui ne seraient pas payés à leur échéance porteront intérêt au taux de 8 pour cent par an jusqu'à parfait paiement et ce comme clause pénale. 9 nov—

Succession de feu François Reynaz.

PAR M. BARNETT Jr., Encanteur.

EN vertu d'un ordre de l'honorable seconde Cour de district de la Nouvelle Orléans, en date du 22 novembre 1847, et sous la direction de Charles Chauvière, exécuteur testamentaire du dit François Reynaz, seront vendus le lundi 13 décembre 1847, à 10 heures A. M., et dans le magasin No. 87, rue de Chartres, les objets suivans appartenant à la dite succession, savoir:

Un assortiment général de marchandises sèches, coutellerie, objets de fantaisie, jouets, etc.

Aussi quelques meubles meublants, des consoles, et le bail du dit magasin expirant le 1er novembre 1848.

Conditions: comptant pour toute somme au-dessous de $100—au dessus de $100, soixante jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire.

1er déc—1, 7, 10 et 13 déc

PAR SYKES & HYDE. A. DEVALL, Encanteur.

MARDI 14 courant, à midi, il sera vendu à leur magasin d'encan, 51, rue des Magasins, pour clôre une consignation,

500 caisses Tabac à Chiquer de la Virginie, de marques réputées. 11déc—2

PAR P. E. TRICOU.

IL sera vendu le mardi 14 décembre 1847, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St-Louis:

MARTHA, négresse âgée d'environ 20 ans, cuisinière, bonne blanchisseuse, repasseuse et bonne couturière, garantie de vices et maladies prévus par la loi, vendue seulement par besoin d'argent.

Conditions comptant.

L'acte de vente pardevant C. V. Foulon, notaire, aux frais de l'acquéreur. 13 déc

PAR SYKES & HYDE. A. DEVALL, encanteur.

MARDI 14 du courant, à 10 heures, il sera vendu à leur magasin d'encan, 51, rue des Magasins, HUIT CAISSES D'HABILLEMENTS, consistant en:

Lévites couvertures bleue; Monkey jackets; surtouts pilotes; pantalons en casimir de fantaisie, en peau de daim, satinet, log-cabin, en bleu et de fantaisie; gilets de dessous en fantaisie, cachemire, valencia et satin; caleçons en flanelle rouge et blanche, en flanelle de Canton, en coton blanc et écru; chemises à devant de toile, en Hickory, mérinos bleu, flanelle rouge et blanche, et en fantaisie.

30 caisses bottes, souliers et brodequins, 25 caisses chapeaux de diverses qualités, 2 caisses casquettes.

Et à midi—comestibles, provisions et liqueurs, cafés, thé, eau-de-vie, genièvre, vin, savon, tabac, liqueurs, douces, sucre, cigares, fromage, chocolat, bœuf, jambon, &c., &c. 13 déc—2

PAR SYKES & HYDE. A. DEVALL, Encanteur.

MERCREDI, 15 courant, à 11 heures et demie, il sera vendu au No 30, rue de la Vieille-Levée entre celles Douane et Bienville, les eaux de vie, vins et liqueurs ci-après:

2 demi pipes eau de vie, cognac de premier
7 quarts do do.
31 do barriques vin de Porto.
10 do do vin de Madère.
24 do do vin blanc Lisbonne Madère.
5 do do vieux vin Porto, marque de la grappe.
25 do do idem, marque de 2 grappes.
7 poinçons rhum de la Jamaïque, 1re preuve.
3 do do do.
15 bottes de 12 liv. thé Young Hyson.
5 demi bottes thé poudre à canon.
15 ballots Rhubarbe de Calcutta.

Conditions—$300 comptant, de $2 à 300 à 30 jours, de $3 à 500 à 60 jours, et au dessus de $500 à 90 jours, en billets à satisfaction. 13déc—3

DANSE ET VALSE.

M. MACE STUART de New York, a l'honneur d'annoncer au public de la Nouvelle-Orléans et Lafayette, qu'il se propose de donner des leçons de danse, en trois genres. [illegible]

[illegible]

M. Stuart a déjà consacré seize années [illegible]

[illegible]

Les classes de danse et de valse ouvriront samedi, 13 novembre, jusqu'au 1er juin prochain, à l'Académie No 95, rue St Charles, entre Perdido et Poydras.

Pour les enfants des deux sexes, les mercredi et samedi, de 3 à 6 heures.

Classes particulières, pour les dames, les mercredi et samedi, de 10 à 1 heures.

Classes pour les messieurs, tous les soirs de 7 à 10 heures.

On enseigne la valse en quelques leçons. 1er nov—

DANSE ET ETIQUETTE.

Mr. CLOSSEY, de retour en ville, annonce aux chefs de famille qu'il commencera ses leçons le 1er novembre prochain, dans sa salle rue d'Orléans, entre les rues Canal et de la Commune. Il y enseignera les danses les plus fashionables, la contredanse, la valse, la polka, la valse redowa, et la valse à deux temps, telles qu'elles sont enseignées à Paris. Il se flatte que les Élèves qu'il prendra à l'avenir seront, par ses leçons, aussi développés que possible, avec la grâce et l'élégance du maintien.

[illegible]

M. CLOSSEY a l'honneur d'annoncer aux Messieurs et Dames [illegible]

M. CLOSSEY prévient et guérit les étourdissements pendant la valse. 27oct—1m

ECOLE DE DANSE

TENUE PAR

M. & Mme HAZARD.

Rue St Charles, vis à vis la Place Lafayette, entre les rues Girod & Hevia

M. HAZARD, professeur de Danse, de Paris, et Mme HAZARD, ont l'honneur d'annoncer respectueusement aux Dames et aux Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'ils feront l'ouverture de leur ÉCOLE DE DANSE, le quinze novembre courant, et les jours suivants.

Les classes auront lieu les lundi, mercredi et vendredi, de 3 à 6 heures pour les jeunes demoiselles et les enfants; de 7 à 10 heures pour les messieurs. Les leçons particulières prendront, chaque jour, de 8 à 10 heures du matin.

M. & Mme HAZARD se proposent aussi de donner des leçons dans les familles et dans les Pensionnats.

Les Dames qui préfèrent prendre leçon d'une Dame, Mme HAZARD se chargera de cette partie.

En sus des Danses et Valses usuelles, toutes les genres de danses qui sont de mode seront l'objet spécial de l'enseignement, et toutes les Danses de fantaisie recevront les soins de M. et Mme HAZARD toutes les fois qu'on le requerra.

D'après les conseils d'un grand nombre de familles qui ne désirent pas envoyer leurs enfans aux écoles de Danse tenues dans les salles publiques, M. HAZARD a fait construire à ses frais une maison vaste et spacieuse avec une belle salle de bal qui sera réservée exclusivement à ses Élèves et à leurs parents.

M. HAZARD étant natif de Paris, et ayant des rapports suivis avec les Professeurs distingués de la capitale, tels que MM. Cellarius, Coralli, Coulon &c, il sera toujours à même de se procurer, dans le plus bref délai, toutes les nouveautés et changements qui ont lieu dans les salons en Europe.

Pour les conditions, s'adresser à M. HAZARD, comme ci-dessus.

Nouvelle-Orléans, le 1er novembre 1847. 11 nov—3m

SUCRE RAFFINÉ.—300 caisses pains de sucre blanc, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 déc 68, Magasins.

MAQUEREAUX en barils, 1/2 baril, 1/4 do des Nos 1, 2 et 3, en magasin, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 déc 68, Magasins.

BLANC DE BALEINE—150 caisses assortis en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 déc 68, Magasins.

CLOUS—300 barillets de clous assortis, en magasin, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 déc 68, Magasins.

CAFÉ DE JAVA.—200 sacs café de Java, en magasin, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 déc 68, Magasins.

CAFÉ RIO.—400 sacs café Rio, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 déc 68, Magasins.

EPICES—300 sacs poivre, 1400 do noix de Galles, en magasin et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 déc 68, Magasins.

DENIMS—50 balles en magasin, et à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 déc 68, Magasins.

SUCRE DE LA HAVANE—45 boîtes sucre jaune de la Havane, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 déc 68, Magasins.

PAINS DE SUCRE raffiné de la Havane—15 barriques sucre raffiné, à vendre par NORCROSS & FOSDICK, 7 déc 68, Magasins.

BOUCHONS—75 balles de 15,000 chaque, bouchons assortis fins, superfins et extra-fins, à vendre par P. CUSACHS, 7 déc Enc. Condé et St Philippe.

CIGARES de la Havane en petit lot en magasin, à vendre à bas prix par LEOPOLD JEANNET, 22, rue St Louis. 16dec—1m

TABAC de la Havane—31 balles de capas et tripas Vuelta de Abajo, de 1re qualité, en déchargement du brick Millaudon, à vendre par L. CANTIN, 6déc 73 1/2, rue des Magasins

TABAC—100 bottes tabac de Vuelta Abajo et Cuba, capas et tripas, de 1re qualité, à vendre par L. CANTIN, 6déc 73 1/2, rue des Magasins.

CAFÉ DE LA HAVANE.—[illegible] sacs vert prime, de la nouvelle récolte, à vendre par L. CANTIN, 6déc 73 1/2, Magasins.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible] le steamer VESTA, [illegible] fera des voyages réguliers, pendant la saison des hautes eaux, premier départ, lundi 13 décembre courant, à deux heures P. M. On reçoit du fret et des passagers pour Pattersonville, Baie de Berwick, Franklin, Débarcadère Pravost, St. Martinville et Pont Breaux, et points intermédiaires. Pour détails, s'adresser à bord, ou à 13 déc POLLAIN & BELLOCQ, agents.

POUR BATON-ROUGE.—Le paquebot YAZOO, cap. D. R. Hunt, commençant à faire régulièrement ces voyages, partira tous les lundis et jeudis à 10 heures pour le port ci-dessus et les ports intermédiaires de la côte. Ayant été carêné à neuf à St-Louis à la satisfaction des inspecteurs de cette ville et de ceux de la Nouvelle Orléans, les chargeurs peuvent se faire assurer à aussi bon marché que par aucun autre steamboat faisant ces voyages. Nous sollicitons le patronage du public que nous espérons mériter par notre zèle et attention pour les passagers. 30 nov

POUR LA BALIZE.—(Deux voyages par semaine). Le bateau à vapeur TOURIER, capt. J. Martin, partira de la Nlle Orléans tous les samedi à 9 heures du matin. Il partira de la Balize les dimanche à 9 heures du matin, et sera de retour à la Nlle Orléans le lundi soir.

POUR LA POINTE A LA HACHE.

Il partira de la ville tous les mercredi matin à 10 heures, pour la Pointe à la Hache et sera de retour le jeudi après-midi.

D'après ce nouvel arrangement, les passagers pour la Balize y arriveront le samedi soir au lieu du dimanche, comme ci devant.

Pour fret ou passage, ce bateau ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à A. LARUE & Co, 21oct 71, Vieille Levée.

Paquebot de Bayou-Sara & Williamsport.

Le vapeur BELLE-CREOLE, capitaine John M Scott, se fiant plus jusqu'à nouvel ordre qu'un voyage par semaine, jusqu'à Williamsport.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les dimanches à 10 heures du matin, de Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du rail road.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à P. A. CHAMPOMIER, agent. 1oct 46 1/2, Vieille Levée.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Le bateau à vapeur ELISKA, capt. J. G. Landry, pour la côte, Donaldsonville, Plaquemines, Bâton Rouge, Port Hudson, Waterloo, Bayou Sara, Pointe-Coupée et Tunica, partant de la Nouvelle-Orléans tous les mercredi, à 10 heures A. M., et du Bayou Sara tous les samedi matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à BEARD & LARUE ou à GERARD & FERRIER. 20 juin

COMMUNICATION directe, par la vapeur, de Southampton à la Nouvelle Orléans.

En vertu d'un ordre des Lords Commissaires de l'Amirauté, le 2 de chaque mois, à commencer du 2 novembre prochain, les paquebots à vapeur portant la malle partiront directement de Southampton pour les Bermudes, Nassau, la Havane, l'île aux Chats ou aux Vaisseaux (Nouvelle Orléans), Vera Cruz et Tampico, et reviendront en Angleterre par la même route.

Cet arrangement assure un passage facile et prompt de Southampton aux endroits ci-dessus désignés. Les passagers pour la Nouvelle-Orléans y seront transportés, du bord des paquebots de la Compagnie, à leur arrivée à l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, par la Compagnie du chemin de fer du Mexique, qui aura un bateau à vapeur et autres moyens de transport prêts, à un prix qui n'excédera pas trois piastres par personne. Les mêmes facilités seront données pour aller de la Nouvelle-Orléans s'embarquer à des paquebots à vapeur retournant en Europe.

Le voyage de Southampton est estimé, pour les Bermudes, à 16 jours; Nassau, 21 jours; Havane, 23 jours; l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, Nouvelle-Orléans, 25 jours et demi; Vera Cruz, 33 jours; Tampico, 35 jours.

Les paquebots partiront de l'île aux Chats ou aux Vaisseaux, allant en Europe, le 21 de chaque mois, à 6 heures du matin. Ce changement fait que les passagers allant aux Antilles, par le paquebot partant le 2 du mois, iront via les Bermudes; et par le paquebot partant le 17 du mois, comme auparavant, via Madère et les Barbades.

Pour les détails et informations nécessaires, s'adresser aux bureaux de la Compagnie des Paquebots à Vapeur, No. 55, rue Moorgate, à Londres; de rue Winkle, à Southampton; MM. Delarue & Co, rue d'Enghien, Paris; M. Glaenzer, 14, boulevard Poissonnière, Paris; M. Hundecker, Hambourg; aux bureaux de la Compagnie du Chemin de fer du Golfe, à la Nouvelle-Orléans. 16 sept—3m1ps E. CHAPPEL, Secrétaire

POUR LA HAVANE—Lundi ma tin, 13 courant, le brick fin voilier P. SOULÉ, capitaine Smith, ayant son chargement engagé partira sous peu comme il est dit ci-dessus. Pour passage seulement, ayant de beaux emménagements, s'adresser à W. M. SIMMONS, 31, rue Gravier, ou à TROISGROS & LAMPRE, 8 déc 26, Vieille Levée

POUR BOSTON—Le navire fin voilier HOPE, capt. Weston, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H GALE, 7dec 93, Commune.

POUR BOSTON.—Le navire PHARSALIA, fin voilier, capitaine Allen, partira sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 27 nov No. 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le navire BATTAKESET, fin voilier, capitaine Cumming, partira très incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 27 nov No. 93, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier MEDFORD, cap. Dexter, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à LEVI H. GALE, 27 nov 93, Commune.

POUR BOSTON—Le navire fin voilier WAKONA, capitaine Paine, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 25 nov 95, rue de la Commune.

POUR NEW-YORK.—Ligne des Paquebots.—Le navire fin voilier FAIRFIELD, cap. Loveland, maintenant en chargement, partira sous peu. Pour balance de fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à J. W. STANTON, 1dec Enc. Magasins et Lafayette.

POUR NEW-YORK—Ligne des paquebots d'Union.—Le navire fin voilier WISCONSIN, cap. C. N. Mumford, est maintenant en chargement et partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis à vis le rail-road Pontchartrain ou à JOHN WOODRUFF & CO., 27 nov 93, Magasins.

POUR NANTES et Bordeaux. Le fin voilier navire français LOUISE, capt. Mottié, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 30 nov 95 rue Commune.

POUR BORDEAUX.—Le navire fin voilier OSCAR, cap. Labory, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord en face de la Monnaie, au capitaine, ou à F. JORDY, 10, Conti, ou à JENKINS & TIGLER, 12nov 95, Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire français fin voilier PENTATOKE, A 1 capt. Bourdin, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, à CHOUX, ou à JENKINS & TIGLER, 25 nov 95, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire fin voilier VESTA, capitaine Soubry, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour le reste du fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au cap. à bord, vis à vis le marché aux légumes ou à JENKINS & TIGLER, 23 nov 95, rue de la Commune.

POUR LE HAVRE.—Le paquebot fin voilier et de première classe, TAGLIONI, capitaine George L. Rogers, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment.

Pour fret de 400 balles de coton ou passage, ayant de jolis emménagements, s'adresser à LEVI H. GALE, 17 nov 93, rue de la Commune

Pour le Havre. Le navire HARTLEY, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu: pour fret ou passage, avec de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 16 nov 95, rue Commune

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier de première classe, EMMA WATTS, capitaine Watts, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret de 250 balles de coton ou passage, s'adresser à 9 nov LEVI H GALE, 93 Commune

POUR LONDRES—La barque fine voilière BRILLIANT, capitaine Miller, ayant la plus grande partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à JENKINS & TIGLER, 11 déc 95, rue de la Commune.

POUR GLASGOW—Le fin voilier JAMES TITCOMB, cap. Murphy, ayant presque tout son chargement, partira sous peu. Pour balance de fret et passage ayant de beaux emménagements, s'adresser à A. L. ADDISON & Co, 26 nov ou à BAYLEY & BAXTER.

POUR LIVERPOOL.—Le fin voilier ONTARIO, A. 1., capitaine Cheener, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JENKINS & TIGLER, 24 nov 95, rue de la Commune.

DEPOTS DES VERITABLES FRICTION MATCHES DE Wm A. CLARK, No 200, Rue du Cirque No 114, Vieille-Levée, entre les deux marchés L A GUILLEMAIN, 13fev—1an Agent

F. G. BARRIERE & CO. *Magasin de Marchandises Françaises, Anglaises et Américaines,* No. 20, rue de Chartres, NOUVELLE ORLEANS. Importeurs directs de marchandises françaises 23in a

F. T. MOURNOS, Chirurgien-Dentiste rue Conti No. 95 Tient son cabinet ouvert de heures du matin jusqu'à six du soir. 17 mars

FROMAGE, FROMAGE.

A VENDRE en gros et en détail, reçu par le navire Rockingham du Havre:

20 meules fromages Gruyère,
300 fromages têtes de mort de Hollande,
50 do pâte grasse,
2,0 saucissons de première qualité.

En magasin:—Un grand assortiment de fruits au jus, vin, liqueurs et groceries pour familles, le tout à des prix modérés. S'adresser à J. FISSE, 8 nov Encoig. Royale et St Pierre

REÇU par le navire Taglioni, capitaine Rogers du Havre, et à vendre par le soussigné:

600 fromages tête de mort de Hollande,
50 do pâte grasse,
30 do do Gruyère,
250 saucissons de première qualité.

En magasin, un grand assortiment de groceries vins et liqueurs pour familles, en gros et en détail. J. FISSE, 8 nov Encoignure St-Pierre et Royale.

EN magasin et à vendre par le soussigné:—80 barriques vin rouge des différentes marques; 6 barils vieux vin blanc Sauterne; 20 barriques vinaigre de vin blanc; 30 barils do do; 600 caisses vin rouge St Julien, St Estèphe, Latour et Margaux; 30 do vin vieux Chambertin; 30 do do Hermitage; 25 do do do Sauterne; 150 paniers Champagne Château d'Ay, Cordon vert et Ancre; 100,000 cigares Cuba Bianc, 2 futailles genièvre de Schiedam; [illegible]; 250 do do pates de foie gras; 200 caisses sardines à l'huile; [illegible] boites en du do; 150 boîtes de fruits do, [illegible] et bouillie. Le tout de la marque de Bedelle & Co. CH. DUFOUR, 35, Natchez. 5déc

DEMANDE d'un ouvrier sachant travailler les cheveux, encoignure Bienville et Chartres. 6 déc

DRAPS de Philadelphie—10 draps de la manufacture de Wilson Childs & Co, en débarquement et à vendre par EMERSON, TOURNÉ & Co 6 déc 136, rue Tchoupitoulas.